

MSA BCL - octobre 2022

Je me connecte



Actualités réglementaires

Mesures de soutien pour les crises : ne tardez pas à faire votre demande

Afin de soutenir les exploitants et les employeurs touchés par les différentes crises conjoncturelles (gel, sécheresse...), des dispositifs de prise en charge de cotisations sociales sont mis en place. Si vous êtes concerné(e) et que vous remplissez les critères d'éligibilité, vous devez nous adresser votre dossier de demande avant certaines dates. Au-delà de ces dates, votre demande ne sera pas acceptée.

- [Episode Gel](#) : dispositif exceptionnel de prise en charge sur la base du règlement de *minimis* agricole : **15 novembre 2022**

- [Episode sécheresse](#) : **pas de date limite**

Les formulaires de demande de prise en charge de cotisations sont disponibles sur votre site MSA.

[Voir les mesures de soutien >](#)

Prime de partage de la valeur : les nouveautés

La "prime exceptionnelle de pouvoir d'achat" (dite « PEPA » ou « Prime Macron ») devient la "prime de partage de la valeur". Elle permet d'améliorer la rémunération de vos salariés et fait l'objet d'exonérations de cotisations et de contributions sociales partielles ou totales (voir les conditions). Versée à compter du 1er juillet 2022, elle est exonérée dans la limite de 3 000 euros par bénéficiaire et par année civile. Cette limite peut être portée à 6 000 € si votre entreprise met en place un dispositif d'intéressement.

[En savoir plus >](#)

Un capital versé en cas de décès des non-salariés agricoles

Le capital décès est une somme d'argent qui permet d'apporter un secours de première urgence aux personnes qui le décès a privé de leur soutien

Revalorisation du SMIC

En raison d'une hausse de l'inflation, le montant du Smic a été revalorisé automatiquement au 1er août 2022.

Le Smic horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 € (+2,01%) et le Smic mensuel brut pour un temps plein de 1 645,58 € à 1 678,95 €

[Consulter les montants >](#)

Congé paternité : bénéficiez d'indemnités journalières

Vous allez être père ou votre épouse ou compagne attend un enfant ?

Si vous ne parvenez pas à trouver un remplaçant

naturel. Il apporte une aide aux familles confrontées au deuil et permet de faire face, notamment, aux frais liés au décès. Depuis le 1er janvier 2022, le versement du capital décès est ouvert aux proches des non-salariés agricoles et non plus seulement aux proches des salariés agricoles.

pour votre activité, vous pouvez bénéficier d'indemnités journalières pendant la durée de votre congé de paternité ou d'accueil de votre enfant.

[Voir les conditions >](#)

[En savoir plus >](#)

MSA en ligne



Déclarer ses salariés, c'est aussi sécuriser son activité !

Respecter les procédures de déclaration de vos salariés sécurise la gestion de votre entreprise et vous évite pénalités, sanctions et redressements. Plus simple et plus rapide, faites vos déclarations directement en ligne via votre espace privé.

[En savoir plus >](#)

Les solutions de paiement dématérialisées

Différents modes de paiement vous sont proposés : prélèvement automatique aux échéances, mensualisation, virement bancaire ou règlement en ligne dans Mon espace privé... A vous de choisir celui qui vous convient le mieux.

[Régler ses factures de cotisations >](#)

Le manuel utilisateur du Tesa+ : un outil indispensable

La nouvelle version du manuel utilisateur du Tesa+ est disponible. Adhésion, gestion des taux, embauche, volet social et bulletin de salaire... le manuel vous guide dans vos démarches

[Consulter le manuel >](#)

Attention aux tentatives d'escroqueries !

Vous pensez que seuls les particuliers sont la cible de tentatives d'escroquerie ? Détrompez-vous ! De nombreuses pratiques frauduleuses, notamment celles qui consistent à usurper l'identité de l'administration, touchent également les entreprises.

[Retrouvez nos conseils >](#)

Santé et Santé-sécurité au travail



Influenza aviaire : la situation en France

Depuis la mi-novembre 2021 et comme d'autres pays d'Europe, la France est confrontée à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Le virus en cause (H5N8) atteint exclusivement les oiseaux et n'est pas transmissible à l'homme. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a publié un point de



Contrats de prévention

Découvrez les mesures mises en place par trois entreprises qui ont signé un contrat de prévention avec la MSA Beauce Cœur de Loire lors de la manifestation Terres de Jim qui s'est déroulée en septembre 2022 à Outarville : 45 Vert Nature, SARL Tony Nature et Vertical Elagage

[Lire la suite >](#)

situation sur le nombre de cas et les mesures de protection prises.

[En savoir plus >](#)

L'info en plus



Le recours à la prestation de services, les précautions à prendre

Vous souhaitez faire appel à une entreprise spécialisée pour faire réaliser vos travaux agricoles ? Soyez vigilant, en tant que bénéficiaire de la prestation, vous pouvez être reconnu solidairement responsable au côté du prestataire. Différents éléments du contrat sont à vérifier avant sa signature avec le prestataire qui doit également vous fournir plusieurs documents et attestations.

[En savoir plus >](#)

Retrouvez-nous au SIMA

Du 6 au 10 novembre 2022, la MSA sera présente à la centième édition du Salon du Machinisme Agricole. Nos élus et experts vous accompagneront afin de favoriser votre implication dans des pratiques responsables en Santé-Sécurité au Travail, grâce à des animations interactives et pédagogiques. Nouveau cette année : un pôle France Services et une agence MSA seront présents sur le stand pour vous aider dans vos démarches administratives.

Venez échanger avec nos équipes de 8h30 à 18h sur le **stand 5a H036**.

[Visiter le site du SIMA >](#)

L'application mobile de téléassistance

Léa est une application mobile d'assistance sur smartphone qui relie une personne à un plateau d'écoute 24h/24 et 7j/7.

L'application est 100% made in France, simple d'utilisation, rapide et sans engagement !

Vous êtes en sécurité et vos proches sont rassurés.

DISPONIBLE SUR Google Play DISPONIBLE SUR App Store



Téléassistance : l'application mobile

Présence Verte vient de lancer « Léa » son application mobile d'assistance sur smartphone. En cas de danger, l'alarme est lancée par un seul appui sur le bouton de l'application reliée à un plateau d'écoute 24h/24 et 7j/7. Simple d'utilisation, Léa vous accompagne pour protéger et sécuriser vos salariés.

[Découvrir Léa >](#)

Votre ligne téléphonique dédiée

Pour toute question en lien avec votre activité professionnelle, contactez-nous au 02 48 55 40 50 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 00 sans interruption. Si tous nos téléconseillers sont en ligne, laissez-nous vos coordonnées, nous vous rappellerons au plus tard dans les 24 heures.

[En savoir plus >](#)

L'Avenir en Soi » : pour un changement préparé

Nous sommes tous concernés par le changement : problèmes de santé, passage à la retraite, envie de vivre autrement ... La MSA vous propose une action collective à la mi-novembre sur le secteur de Lorrain. Renseignez-vous avant le 9/11 auprès de : Mesdames Chevenaut 02.38.60.54.63 et Frelat 02.38.60.55.59

[En savoir plus >](#)



Restez informé 

L'info de nos Partenaires 

Agenda Local 

Les liens utiles

- > [Entreprendre, le site du Service Public](#)
- > [Ministère de l'économie et des finances](#)
- > [Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)
- > [Chambres d'agriculture](#)
- > [Le bulletin officiel de la Sécurité sociale](#)
- > [Ministère du travail](#)
- > [Portail des DREETS \(ex DIRECCTE\)](#)

Les cotisations 2022-2023 au FMSE

Le FMSE est un fonds prévu pour indemniser les pertes subies par les agriculteurs lors d'incidents sanitaires ou environnementaux. La cotisation commune obligatoire est fixée à 20 € par an par exploitant.

> [En savoir plus](#)

Echéances DSN

Pour la paie d'octobre, elles sont fixées au :

- 7 novembre pour les établissements de 50 salariés et plus
- 15 novembre pour les établissements de moins de 50 salariés

Nous contacter >



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous. [En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

Se désinscrire

© MSA 2022